

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 22 juin 2015**

### **COMPTE-RENDU**

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2015 :**

Madame DUMONTIER Dominique demande la modification suivante :

Préciser l'utilisation de l'emprunt de 150 000 €uros.

Après modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

■ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS**

➤ **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**  
**Désignation d'un représentant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, élit Monsieur Serge RENAUD.

➤ **Répartition du FNPIC (Fonds National de Péréquation Intercommunale et Commune)**

Monsieur le Maire donne connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 4 juin 2015 qui propose une répartition libre à savoir 254 734 €uros pour les 37 communes membres et 408 616 €uros pour la CCM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de valider la délibération du Conseil Communautaire.

■ **Certificat d'urbanisme de Madame Jessica GUÉRIN**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la demande de certificat d'urbanisme opérationnel de Madame GUÉRIN Jessica pour la démolition d'une maison en ruine pour la reconstruction d'un chalet en bois de 50 m<sup>2</sup> a été refusée par les services de la DDT et Monsieur le Sous-Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la levée de l'article L-111.1.2 du Code de l'Urbanisme.

■ **Subventions aux associations 2015 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, vote les subventions suivantes, pour l'année 2015 :

Bénéficiaires	Montant alloué en €
ACCA	103.00
ADMR USSON	270.00
ADSB USSON (Donneurs de Sang)	103.00
Amicale des Sapeurs Pompiers	108.00
APE Ecole Publique	552.00
APEF Familles Rurales (Maison familiale de Gençay)	103.00
APEL Ecole Saint Josphe	552.00
APPMA La Tanche de la Clouère	103.00
Club de Gymnastique Volontaire	450.00
Club de la Joie de Vivre	256.00
Club de Natation de l'Isle-Jourdain	353.22
Club Omnisport Ussonnais	7 578.00
Comité des Fêtes	1 407.00
Coopérative Scolaire Ecole Publique	307.00
Culture et Créations Ussonnaises	500.00
Ecomusée du Montmorillonnais	660.50
ELAN	408.00
Foyer Socio Educatif (Collège de Gençay)	103.00
FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement 86)	295.00
La Prévention Routière (Comité Départemental de la Vienne)	103.00
Le Pédalier Ussonnais	205.00
Le Souvenir Français (Comité de Gençay)	54.00
Les Amis de Folschviller	103.00
Les Restos du Cœur	205.00
Office du Tourisme de Gençay	400.00
Pétanque Club Ussonnais	205.00
Promotion de la Lecture dans le département de la Vienne (BDV)	292.00
Secours Catholique (Délégation de Poitiers)	205.00
Section UFAC Usson	154.00
UCIAL	689.00
UNC	154.00
Union Sportive Ussonnaise (USU)	612.00
Figaro Si Figaro La	850.00
Lire et Faire Lire (50 à 100 €)	60.00
FNATH (Assoc° des Accidentés de la Vie et Handicapées) SO + podium loto	353.22
<b>TOTAL</b>	<b>18 855.94</b>

### ■ **Ligne de Trésorerie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit ligne de trésorerie, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

### ■ **Indemnités à Madame le Trésorier Principal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au versement d'indemnités de conseil et de confection de budget à Madame Viviane FRANCHET, Trésorier Principal.

### ■ **Demande d'admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la demande de la Trésorerie pour l'admission en non-valeur de produits pour la somme de 128.06 €uros.

### ■ **Création d'un verger communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres (vote à main levée : 13 OUI - 1 NON) autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régionale ; et à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre des semaines régionales de l'arbre et de la haie 2015.

**Séance levée à : 21h40**